

DÉLIBÉRATION**Conseil d'administration****Séance du 29 avril 2025**

Délibération
n° 43-2025
Point 4.5.5

Point 4.5.5 de l'ordre du jour**Exonérations frais spécifiques, année universitaire 2024/2025****EXPOSE DES MOTIFS :**

Le comité de direction de l'EM Strasbourg statue régulièrement sur des demandes de remises partielles, formulées par des étudiants inscrits dans le Programme grande Ecole ou dans le Programme Bachelor Affaires Internationales.

Il s'agit d'étudiants qui bénéficient,

- Soit d'une remise totale de leurs frais de scolarité en raison d'un aménagement dans le temps de leur cursus, tel que prévu par la délibération 5.6.4 du CA Unistra (tableau des exonérations 2019-2020) en date du 2 juillet 2019,

- Soit d'une remise totale ou partielle de frais accordée dans des cas spécifiques, tels que prévus par la délibération 4.1. du Conseil EM en date du 14 mai 2012, et décidés sur le fondement de la délégation de pouvoir accordée par le CA Unistra au Président de l'Université en date du 26 mars 2013 (délibération 2.4 CA Unistra).

Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve une exonération partielle des frais spécifiques accordée aux étudiants de l'EM Strasbourg au titre de l'année universitaire 2024-2025 :

Nom	N° étudiant	Cursus	Montant de la remise
	22417893	PGE	3 150 euros
	22010463	PGE	3 150 euros
	22403723	PGE	3 150 euros
	22416981	PGE	3 150 euros
	22417325	PGE	3 150 euros
	22419217	PGE	3 150 euros
	22216454	PGE	2 835 euros
	22413974	PGE	2 520 euros
	22418951	PGE	2 520 euros
	21900972	PGE	2 550 euros
	22419595	PGE	2 550 euros
	22474771	PGE	2 550 euros
	22119511	PGE	2 550 euros
	22117708	PGE	2 550 euros
	22421981	BAI	8 500 euros

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	9
Ne participe pas au vote	1

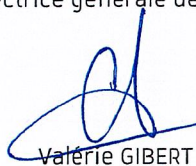
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 30 avril 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT